

● PRISONS

**Un nombre record de détenus en 2010**

La population carcérale belge a battu un record en 2010 avec 10 536 détenus en moyenne, selon le rapport d'activité de la Direction Générale des Établissements Pénitentiaires (DGEPI). La tendance à la hausse se poursuit en 2011, puisqu'on avoisine déjà les 11 000 prisonniers, contre 10 237 en 2009. Par contre, la surpopulation moyenne a diminué, passant de 21,8% en 2009 à 17,7% en 2010. «C'est principalement dû à la location de la prison de Tilburg, où 500 détenus ont été transférés l'année passée», a expliqué le porte-parole de la DGEPI.

● TRAFIC

**20 000 pièces contrefaites saisies à Bruxelles**

La police locale de la zone boraine (Boussu, Colfontaine, Frameries, Quaregnon, Saint-Ghislain) a découvert à la fin mars, dans un entrepôt en région bruxelloise, des marchandises contrefaites pour une valeur totale d'1,5 million d'euros, a indiqué hier le parquet de Bruxelles. L'information n'a été communiquée qu'une fois l'inventaire des quelque 20 000 pièces réalisé. L'enquête avait débuté il y a quelques mois, après que la police eut constaté que des vendeurs écoulaient des contrefaçons dans différents marchés du Borinage.

TRAVAIL

**La guerre au harcèlement**

**En bonne voie mais... Voilà en substance ce que dit le rapport d'évaluation de la législation sur le harcèlement au travail. Et Milquet d'embrayer avec des pistes.**

Ce jeudi 28 avril, c'était la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. L'occasion pour la Vice-Première ministre et ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet de rendre public le rapport d'évaluation de la législation sur le harcèlement au travail. Une évaluation qui a été réalisée par la KUL et l'UCL et complétée par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Verdict : deux tiers des personnes ayant pris part à l'enquête considèrent que les modifications introduites en 2007 à cette législation constituent une amélioration. Mais prise dans son ensemble, la législation n'est jugée de manière positive que par 51% des participants. Parmi les points négatifs relevés par le rapport, citons la collaboration insuffisante entre les différents acteurs et la méconnaissance des travailleurs du rôle notamment du conseiller en prévention psychosocial.

Certaines améliorations, précisions et modifications sont donc nécessaires, Joëlle Milquet ne s'en cache pas. Et sur base du rapport d'évaluation, la ministre de l'Emploi a présenté ce jeudi «les lignes de force des nouvelles politiques à mettre en œuvre pour lutter contre le stress et le harcèlement au travail».

Première piste : la nécessité de clarifier certains concepts déjà existants. Quelle est, par exemple, la différence entre une situation de conflit et de harcèlement ? L'enquête a aussi démontré que la notion même de harcèlement est trop réduite. «Un travailleur se trouvant dans une situation de mal-être ou de surcharge psychosociale doit pouvoir s'adresser à des structures appropriées sans qu'il s'agisse à proprement parler de harcèlement», a souligné la ministre.

Idéalement, l'employeur devrait être obligé d'inscrire ses différents engagements en matière de

Photonews



Début 2011, 14% des travailleurs disaient avoir souffert au boulot de harcèlement moral au cours des 12 derniers mois.

prévention dans son règlement de travail. Ce n'est pas tout. Joëlle Milquet souhaite renforcer le rôle de la personne de confiance en rendant obligatoire sa désignation pour tous.

**Engager des inspecteurs**

Parmi les autres pistes avancées par la ministre de l'Emploi, épinglons le prolongement du délai de prescription pour des faits graves, le renforcement des contrôles grâce notamment à l'engagement d'inspecteurs, un nouveau système de financement des Ser-

vices externes pour la prévention qui, en 2009, ont traité 4 800 dossiers contre 3 200 en 2005...

Le gouvernement étant en affaires courantes, Joëlle Milquet compte travailler de concert avec la Commission des Affaires sociales de la Chambre qui a déjà entamé un important travail sur le sujet. Avec cet espoir, en filigrane pour la ministre, d'arriver à un accord avant les vacances parlementaires sur une ou plusieurs propositions de loi en vue d'améliorer la législation existante et la rendre plus efficace. ■ M.B.

**Jusqu'au 2 Mai**  
**LES JOURS DES CANAPES A**  
**1.000€** OFFRE LIMITEE  
**Crédit 0% en 24 mois\* sur toute la collection**  
**\*\*Un bon pour un aller-retour avec deux nuits pour deux personnes par €500 d'achat.**

**33€ x 24 MOIS\***  
 Guenda en cuir Family® et microfibre  
 3 places avec 2 relax 1.000€ | 208€ acompte  
 2 places avec 2 relax 990€

Plusieurs couleurs cuir et microfibre en promotion

**2 Relax** compris

**Chateau d'Axe**  
 ITALIA  
 FABRICANT DEPUIS 1948  
 Numéro vert  
**0800 99.490**  
 www.chateaudax.com

**300 magasins dans le monde**  
 ANDERLECHT CHAUSSEE DE NINOVE 700 - TEL. 02/527.23.00  
 RHODE SAINT GENESE CHAUSSEE DE WATERLOO 39  
 TEL. 02/358.24.82  
 ZAVENTEM CHAUSSEE DE LOUVAIN 280-282  
 1930 ZAVENTEM - TEL. 02/721.76.80  
 EUPEN RUE DE HERBESTHAL 144 - TEL. 087/56.00.42  
 MESSANCY RUE DE L'INSTITUT 64-66 - TEL. 063/38.90.20

**BINCHE** ROUTE DE MONS 655  
 7130 BRAY (BINCHE) - TEL. 064/36.72.29  
**GOSSSELIES** CHAUSSEE DE LA RENAISSANCE 14  
 CENTRE CITY NORD - TEL. 071/35.69.80  
**AWANS** CHAUSSEE DE BRUXELLES 46 - TEL. 04/247.42.80  
**NAMUR** CHAUSSEE DE MARCHE 746  
 5100 NANINNE - TEL. 081/73.81.28

**ALOST** GENTSESTEENWEG 552 - TEL. 053/70.90.77  
**GAND** KORTRIJKSESTEENWEG 1092 - TEL. 09/282.05.51  
**HASSELLT GENK** HASSELLT WEG 224 3600 GENK - TEL. 089/75.61.01  
**WOMMELGEM** AUTOLEI 324 - TEL. 03/353.30.05  
**TOURNAI** CENTRE COMMERCIAL  
 DE FROYENNES RUE TAVERNE DE MAIRE 21  
 TEL. 069/58.09.00

**AARTSELAAR** BOOMSESTEENWEG 123 - TEL. 03/887.27.42  
**BRUGES** SINT PIETERSKAAL 78  
 8000 BRUGES - TEL. 050/61.00.21  
**IZEGEM** FRUN PARK IZEGEM KREKELMOTESTRAAT 62/16  
 8870 IZEGEM - TEL. 051/31.76.70

Fermé le mardi. Ouvert de 10h00 à 18h30.  
 Ouvert les dimanches et les jours fériés.

\*Vente à tempérament au Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de 0% (taux débiteur annuel actuariel de 0%) pour un montant emprunté de minimum 200€. La durée maximum légale de remboursement est fonction du montant emprunté mais ne pourra jamais être inférieure à 3 mois. Conditions au 01/12/2010, susceptibles de modifications. Aucun avantage en cas de paiement au comptant. Sous réserve d'acceptation du dossier par le prêteur: Citibank Belgium SA, Bld Général Jacques 263g, 1050 Bruxelles, TVA BE 0401.517.147 RPM Bruxelles - IBAN: BE77 9545 4622 6142. BIC: CITI BE 33  
 \*\*Offre limitée à 6 bons par client. Sous réserve des conditions disponibles dans les magasins Chateau d'Axe. Frais aéroportuaires et de carte de crédit à charge du client.

Espace outlet à Anderlecht, Eupen et Messancy.  
 Réservez votre salon avec le  
**"Contrat d'assistance 5 ans"** (en option).